

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal

Du 21 novembre 2013

Présents : Christian VERGNES, Maire, Marc ANDRIEU, Michel COUFFIGNAL, Alain CROZES, Patrick CROUZET, Jean-Paul GARY, Patricia LAUR, David MAZARS, Eric PRATMARTY, Sandrine ROELS, Alexandre TOUSSAINT, Nicolas VIDAL.

Christine Raynal, secrétaire de mairie.

Absents excusés : Christophe ALARY (pouvoir à David MAZARS) , Marie-Hélène BASTIDE (pouvoir à Patrick CROUZET), Annie COSTES (pouvoir à Marc ANDRIEU), Isabelle ENGELVIN, Amandine MAGNIETTE, Benoît RIGAL.

L'ordre du jour de cette réunion est le suivant :

- 1) Enquête publique : conclusion du Commissaire Enquêteur,**
- 2) Renouvellement convention conseil en énergie partagé du Pays Ruthénois,**
- 3) Ecoles,**
- 4) Cession droit de priorité de la commune vers la communauté des communes (terrain les Molinières 2),**
- 5) Modification simplifié du PLU**
- 6) Extension du réseau électrique**
- 7) Questions diverses.**

1) Enquête publique : conclusion du commissaire-enquêteur

M. le Maire rappelle au conseil municipal l'enquête publique qui s'est déroulée le 14 au 29 octobre 2013 pour d'une part transférer dans le domaine public communal la voie desservant le lotissement les Pyrénées à Magrin et d'autre part aliéner une partie du chemin rural situé aux Cazelles.

Le commissaire-enquêteur, M. Roger CARCENAC, a rendu son rapport ; concernant la première affaire, il émet un avis favorable sans réserve. Concernant la deuxième affaire, son avis est également favorable mais avec la recommandation suivante : le départ de l'aliénation du chemin doit être conforme aux limites fixées par la Commune afin de laisser un passage suffisant pour accéder librement avec tout véhicule et matériel agricole à la parcelle A 20 appartenant à M. Jean-Paul PALAYRET.

M. le Maire précise que M. PALAYRET a saisi pendant la durée de l'enquête M. le Commissaire-enquêteur pour demander le déplacement d'une servitude existante afin de desservir la parcelle A 18 lui appartenant.

M. le Commissaire-enquêteur n'a pas accédé à sa demande car d'une part : aujourd'hui, la parcelle A 18 n'est pas enclavée et peut être desservie par la parcelle A 20 appartenant également à M. PALAYRET ; d'autre part, M. PALAYRET n'a pu apporter la preuve formelle de l'existence d'une servitude.

Le Conseil Municipal entérine l'avis de M. le Commissaire-Enquêteur pour les deux affaires. Il est précisé que le chemin rural sera cédé à la société RAGT au prix de un euro le m² (confer délibération de principe sur tarifs de vente), frais de géomètre et d'acte notarié en sus.

Concernant le lotissement les Pyrénées, une fois le transfert de propriété effectué, les conteneurs à ordures ménagères seront regroupés à l'angle du transformateur.

2) Renouvellement convention conseil en énergie partagé du Pays Ruthénois

Cette convention a été signée pour les années 2011, 2012 et 2013 pour un coût annuel de 1 000.00 euros. Mickaël SOULIE, économiste de flux, a travaillé sur ce dossier pour les bâtiments publics et l'éclairage public. Il a préconisé des améliorations à apporter tant sur les bâtiments que sur l'éclairage public. M. le Maire propose de poursuivre la démarche en 2014. Le Conseil Municipal valide la proposition de M. le Maire.

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'étude pour le projet de réseau de chaleur de Ceignac avance, un rendu intermédiaire est prévu pour le 13 décembre à 10 h en Mairie.

3) Ecoles

Marc ANDRIEU effectue un compte-rendu du dernier conseil d'école qui s'est tenu le 7 novembre dernier. Ont été abordés lors de cette réunion les projets de l'école en matière de voyage éducatif et de sortie périscolaire ainsi que leur financement. Une rencontre avec les membres de l'APE devra être organisée afin de faire un point financier avant l'élaboration du budget 2014.

Diverses questions d'ordre pratique sont à voir avec le service technique.

Rythmes scolaires : M. le Maire indique qu'il est ardemment sollicité par M. BOULET, Inspecteur d'Académie pour rendre une mouture sur l'organisation des plages horaires des écoles pour la rentrée de septembre 2014. Ce dernier a souhaité rencontrer les membres du

conseil d'école et M. le Maire le 19 novembre afin de caler cette organisation et la soumettre au DASEN.

A Ceignac, l'activité péri-scolaire pourrait se passer en fin d'après-midi les mardi et jeudi (2 h) + 1 h de garderie partagée entre les lundi et vendredi ; à Magrin, activité péri-scolaire les lundi et vendredi, garderie les mardi et jeudi ; le mercredi, la fin des cours est programmée à 11 h 30 comme l'a préconisé le Conseil Général, pour assurer le retour des primaires à leur domicile avant que ne débute le ramassage des collégiens et des lycéens.

M. le Maire indique qu'il a émis des réserves sur cette organisation, le coût et quid de l'école Marie-Emilie ?

Ce projet sera soumis au conseil d'école du 3 décembre prochain et transmis en suivant à M. BOULET.

4) Cession droit de priorité de la Commune vers la Communauté de Communes (terrain les Molinières 2)

L'Etat envisage de céder les parcelles G 1699 et 1701 situées à la Sarrade pour 31 003 m².

La Commune bénéficie d'un droit de priorité pour leur acquisition en vertu des articles L 240-1 à L 240-3 du Code de l'Urbanisme. Or, ces parcelles sont destinées à accueillir des entreprises qui ont des projets de construction : une demande de permis d'aménager, déposée par la Communauté de Communes (c'est elle qui a la compétence économique) est en cours d'instruction à la DDT pour la création d'un parc artisanal « les Molinières 2 ».

M. le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité de déléguer ce droit de priorité à la Communauté de Communes, la compétence économique lui étant dévolue.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

5) Modification simplifiée du PLU

Concernant cet aménagement de zone artisanale, il convient pour le mener à bien de supprimer l'emplacement réservé qui avait été créé afin de lier la zone des Molinières (anciennement zone du Pereyret) à la zone de Calmont. Aujourd'hui cette liaison n'a plus lieu d'être en raison de la configuration existante sur le terrain.

La suppression de cet emplacement réservé peut être effectuée par le biais d'une modification simplifiée du POS qui consiste à réaliser pendant un mois une consultation du public sur cet objet. M. le Maire propose de lancer cette procédure du 4 décembre au 4 janvier 2014. Afin de simplifier les règles de construction dans cette future zone, il propose également d'ajouter à cette modification simplifiée la modification de l'implantation des bâtiments (distance de 8 m par rapport à l'axe de la voie de la zone et non plus de 13 m).

Le Conseil Municipal valide le lancement de cette procédure de modification simplifiée du POS et mandate M. le Maire pour qu'il la mène à bien.

6) Extension de réseau électrique

M. le Maire fait part d'un projet de vente de terrain au Plô pour lequel il convient de prévoir une extension du réseau électrique. Le SIEDA a établi un devis de travaux de 9 600 euros sur lequel il est demandé à la commune une participation de 2 400 euros.

Le terrain étant classé en zone NB, zone dans laquelle les réseaux ne sont pas dus par la Collectivité, M. le Maire propose de répercuter les frais de viabilisation à l'acheteur.

7) Questions diverses

☒ Téléthon du 7 décembre prochain : M. le Maire rappelle aux élus le mail de M-H BASTIDE dans lequel elle sollicite la participation des élus pour cette journée ;

☒ Aménagement du village de Magrin : 1^{ère} réunion de chantier le vendredi 29/11 à 11 h sur place. Les entreprises doivent débiter le chantier le 25 novembre.

Revoir sur place les matériaux pour le fond du terrain de quilles (bois contre maçonnerie ?) : l'économie réalisée pourrait servir à embellir les puits.

☒ L'exercice d'évacuation de la cantine de Magrin est programmé le lundi 9 décembre à 13 h.

☒ Cérémonies de la Ste Barbe : M. le Maire assiste à celle de Cassagnes le dimanche 24/11 et ne pourra honorer l'invitation des pompiers de Rodez, le 7/12, en raison du Téléthon.

☒ Basilique de Ceignac : M. FAU, Conservateur, viendra le 29/11 à 10 h constater l'état de restauration du groupe de statues du Prince Palatin afin de rédiger une attestation de conformité qui nous est demandée par les subventionneurs.

☒ Point sur les travaux

☒ finitions du lotissement les Terrasses du Viaur : elles sont terminées ; ne restent que les plantations à effectuer avec des végétaux fournis par la Pépinière Départementale ; l'éclairage public est commandé ;

☒ finitions du lotissement les Chênes : il y aura une actualisation des prix à hauteur de 30 % par l'entreprise COSTES qui va sous-traiter le goudronnage et qui ne réalisera que les bordures ;

☒ aménagement des toilettes handicapés dans les salles des fêtes de Magrine t Ceignac : un point sur les devis sera effectué le 9/12 ainsi que la programmation des travaux ;

☒ les travaux de broyage des haies se poursuivent sans donner entière satisfaction !

☒ aménagement de la sortie de Cureboursot : la Communauté de Communes va passer commande des travaux de maçonnerie à M. RAYSSAC ; David MAZARS indique qu'il serait opportun de lui demander d'arranger un problème sur le réseau pluvial à l'angle de la grange BESSIERE en effectuant une tête de buse ;

☒ PPE de Ceignac : on attend la proposition d'étude de l'acousticien qui est venu sur place avec M. ENJALBAL ; SALSON doit venir poser la hotte aspirante à la cuisine semaine 48 ; M. TEYSSERE a effectué les semis de pelouse (côté cour) et on doit récupérer des végétaux à la pépinière ; il conviendra de programmer une inauguration : affaire à suivre ;

☒ la cérémonie des vœux est prévue à Ceignac le 11 janvier 2014 et sera suivie par le repas avec le personnel ;

☒ les notations du personnel ont eu lieu les 6 et 7 novembre : aucun problème majeur n'est à signaler ; Alain ENJALBERT a repris son activité ce jour tandis que l'Antenne Solidarité Lévézou Ségala a effectué toute la taille ; Maryse FABIE quitte définitivement la Commune fin novembre pour rejoindre par voie de mutation Arvieu ; actuellement, elle est mise à disposition à Arvieu pour 15 jours et à raison de 17 h 30 h par semaine. Sa remplaçante, Mireille NICOL travaille à mi-temps depuis le 15 novembre jusqu'au 30/11 et prendra son poste à temps plein à compter du 1^{er} décembre.

☒ Zone de Montvert : la société Exapack a déposé son permis de construire ; une modification du plan de découpage est en cours en vue d'une vente ; M. le Maire précise que les services de l'Agglomération du Grand Rodez ont été rencontrés pour évoquer les modalités de gestion de la zone en matière d'ordures ménagères (chacun relèvera sur sa propre commune), même chose pour la voirie et les espaces verts ; la viabilité hivernale est une compétence communale et il semblerait logique que ce soit Calmont, au vu de la configuration des voies de cette zone, qui effectue ce travail : une rencontre sera programmée avec M. le Maire de Luc-la-Primaube ; l'éclairage public va être pris en charge par l'Agglo et facturera à la commune au prorata des lampes (21 sur Luc et 25 à Calmont) ; pour ce qui est de l'assainissement, il semble possible d'avoir une double facturation sur un même territoire à condition que la délibération qui fixe le 2^{ème} tarif soit très bien motivée ; ainsi toutes les entreprises de la zone paieraient le même tarif ; il sera fait appel à un prestataire de service pour mesurer les débits à facturer tandis que la gestion du poste de refoulement sera prise en charge par Calmont ;

☒ projet d'élargissement de la RD 603 : la commission au cours de laquelle devait être affectés les crédits nécessaires à cette opération n'a pas eu lieu !

☒ Café SAHUC à Ceignac : M. le Maire indique aux élus que la famille SAHUC a décidé de fermer son établissement en fin d'année, faute de repreneur. On ne peut que regretter cette décision pour le village, pour la Commune. M. le Maire sollicite les élus pour savoir s'ils seraient d'accord de réaliser une étude au niveau de la Communauté de Communes, avec les rares pistes de reprise. Le Conseil Municipal est favorable à cette proposition.

☒ La prochaine réunion d'adjoints est programmée le mercredi 4/12 à 9 h en Mairie.

L'ordre du jour est épuisé : la séance est levée à 0 h 30 mn.